

L'honorable Vic Toews, C.P., C.R., député
Ministère de la Sécurité publique
Chambre des communes
Ottawa, Canada K1A 0A6

Objet : Utilisation d'information obtenue par la torture

6 septembre 2012

Monsieur le Ministre,

Notre lettre a pour but d'exprimer notre opposition aux instructions du gouvernement qui permettraient l'utilisation d'information obtenue possiblement par la torture. Ces instructions sont présentement sous le feu des projecteurs publics à la suite de leur divulgation au moyen d'une demande d'accès à l'information.

Il est important de rappeler que le Canada a signé de nombreuses ententes internationales, y compris la Convention contre la torture, le Pacte international relative aux droits civils et politiques, de même que la Convention relative aux droits de l'enfant.

Toutes ces conventions insistent sur l'illégalité de l'utilisation de la torture, et à ce titre, il est impératif que le gouvernement canadien maintienne ses obligations internationales en rejetant sans équivoque le droit que se donnent certains pays de torturer des citoyens ou des non-citoyens.

Le fait d'accepter ou d'échanger de l'information provenant de pays où la torture est utilisée signifie un manque à sa parole face à ces engagements internationaux. De plus, cette situation envoie un message erroné, suggérant qu'il existe un « marché » pour obtenir de telles informations.

Par conséquent, nous insistons vivement pour que le gouvernement canadien ordonne à la Gendarmerie royale du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité, de se débarrasser de toute information obtenue par la violation des droits de la personne et de s'abstenir d'échanger de telles informations.

En 2006, le juge Dennis O'Connor, dans son Rapport sur les événements concernant Maher Arar, a recommandé des politiques qui semblent avoir été négligées. En particulier, la recommandation 14 stipule que « Les politiques devraient comprendre des directives visant expressément à éliminer toute possibilité de complicité du Canada dans la torture, à éviter le risque d'autres transgressions des droits de la personne et à assurer la responsabilisation. »

Nous, les soussignés, croyons fermement que le gouvernement canadien et ses institutions sont responsables de la sécurité du bien-être des Canadiens. Cependant, cette tâche doit se conformer aux ententes internationales et aux obligations de la Charte du Canada.

Le gouvernement du Canada doit condamner l'utilisation de la torture sans réserves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,

Ihsaan Gardee
Directeur exécutif
CAIR-CAN

Roch Tassé
Coordonnateur national
Coalition de surveillance internationale des libertés civiles

Gail Davidson
Directrice exécutive
Lawyer's Rights Watch Canada

Brent Patterson
Directeur politique
Le Conseil des Canadiens

Dave Coles
Président
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

James L. Turk
Directeur exécutif
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Vincent Gogolek
Directeur exécutif
BC Freedom of Information and Privacy Association

Carmen Cheung
Avocate-conseil principale
BC Civil Liberties Association

Nicole Filion
Directrice générale
Ligue des droits et libertés

Warren Allmand, C.P., O.C., C.R.

Carol Dixon
Clerc présidente
Assemblée annuelle du Canada-Société religieuse des Amis (Quakers)

Rita Morbia
Directrice exécutive
Inter Pares